

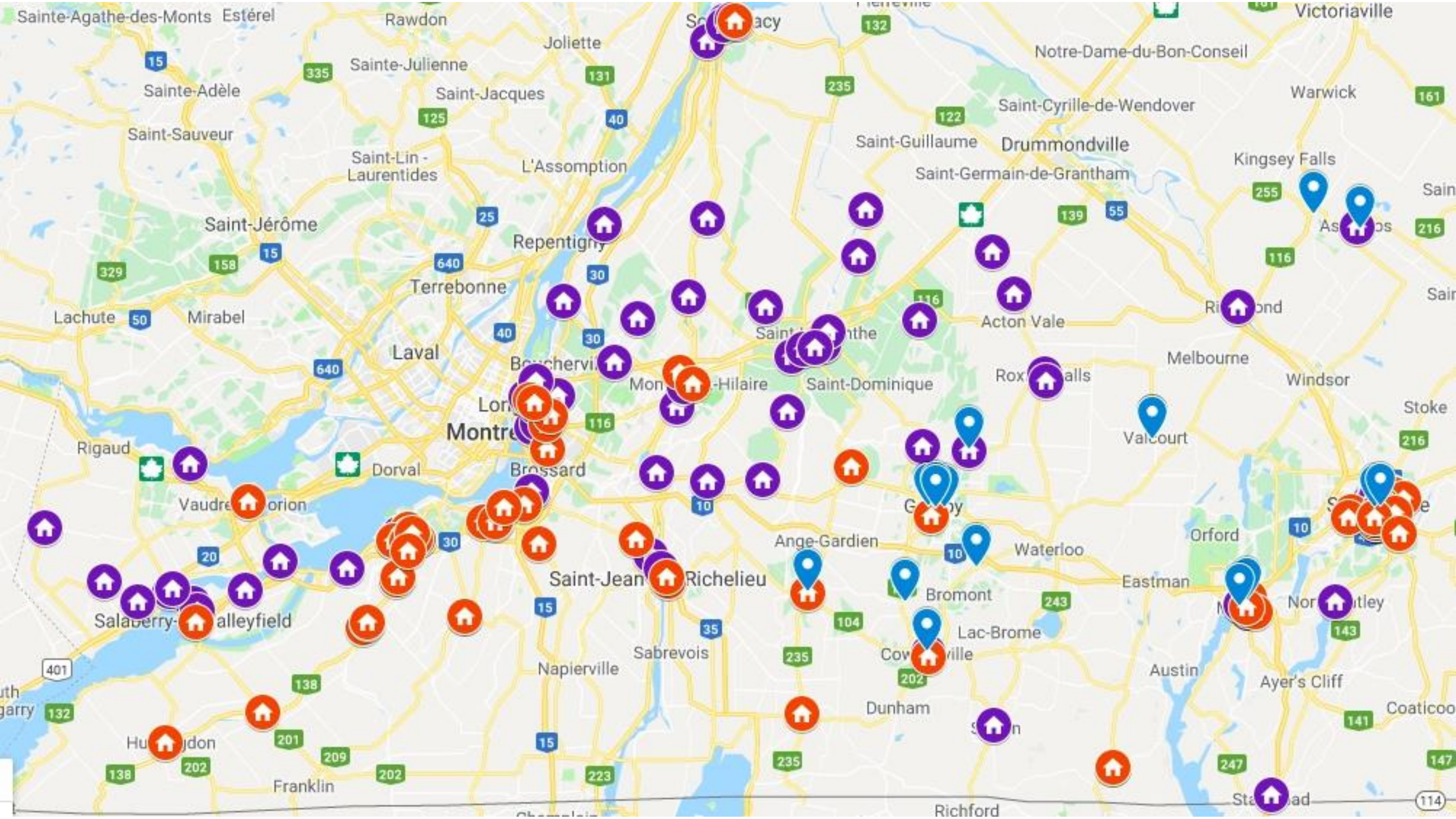
FRO HOME

**FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION
DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE**

- Présentation du projet KWÉ 55 aux partenaires

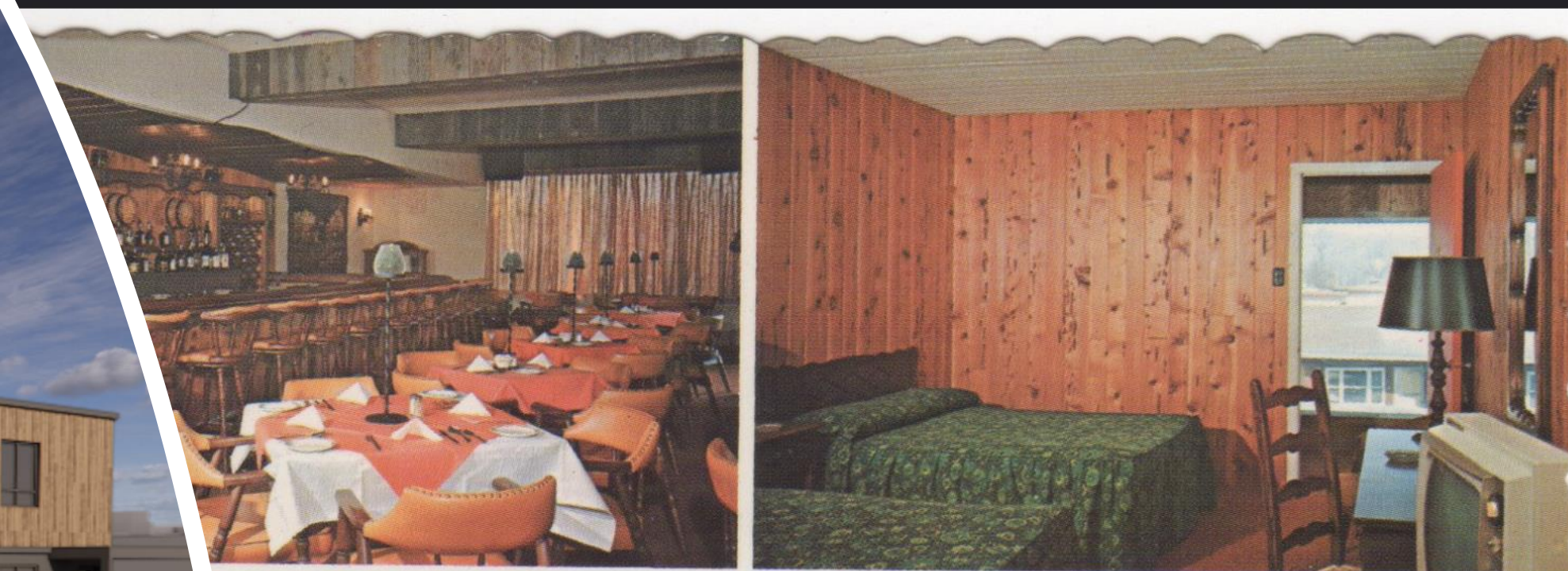
La FROHME en bref :

- Fédère 115 organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation et des organismes sans but lucratif qui offrent des services d'hébergement dans la Montérégie et de l'Estrie pour :
 - représenter leurs intérêts
 - favoriser l'achat collectif de services
 - développer des mécanismes d'entraide
 - offrir des services de gestion, d'entretien et de conseil



KWÉ 55

31
studios
subventionnés



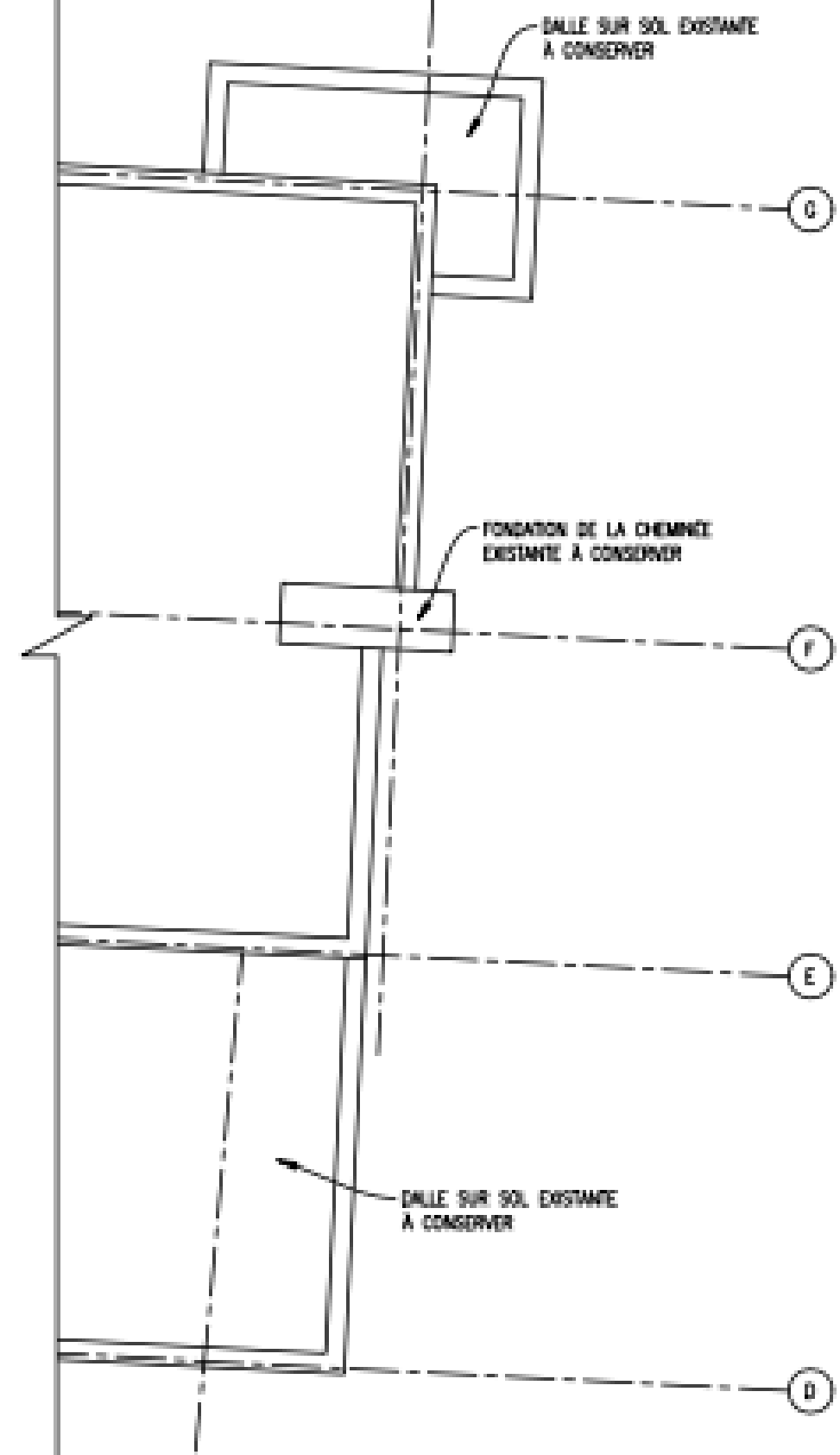




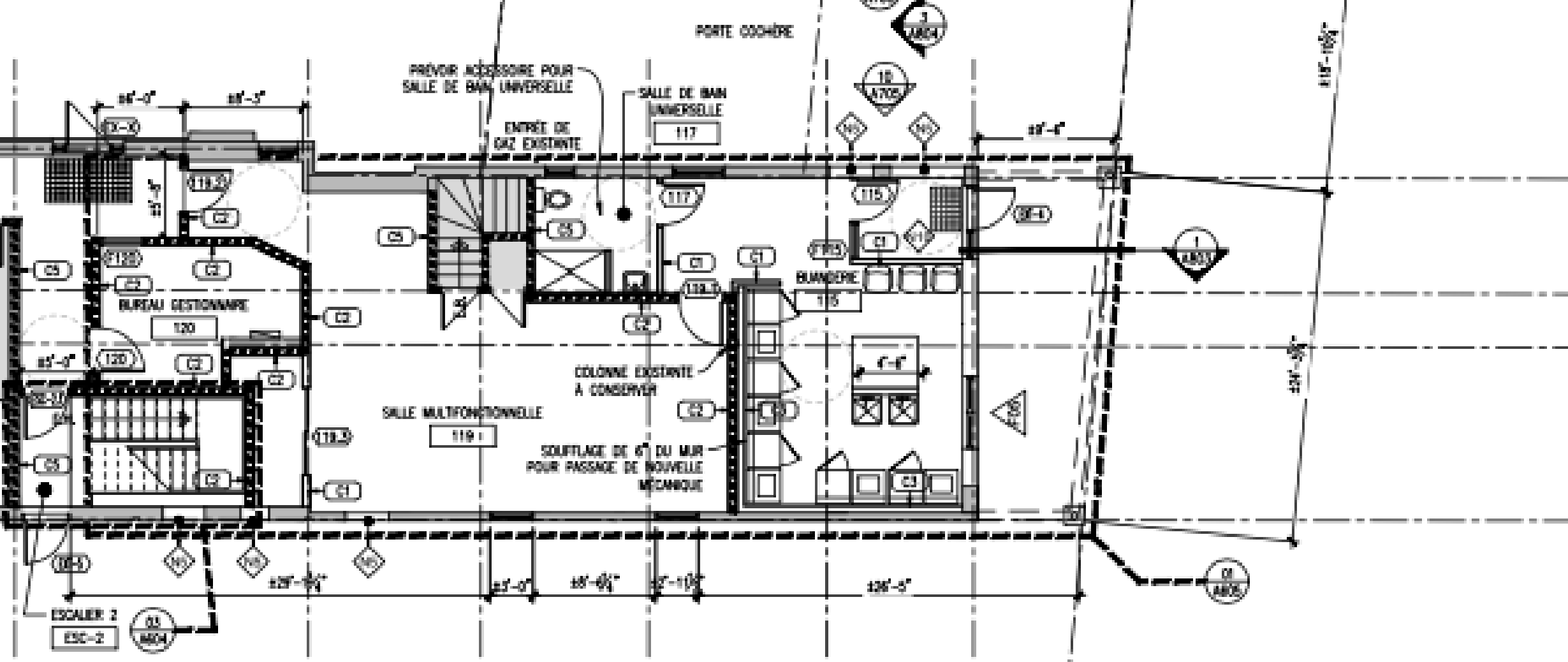
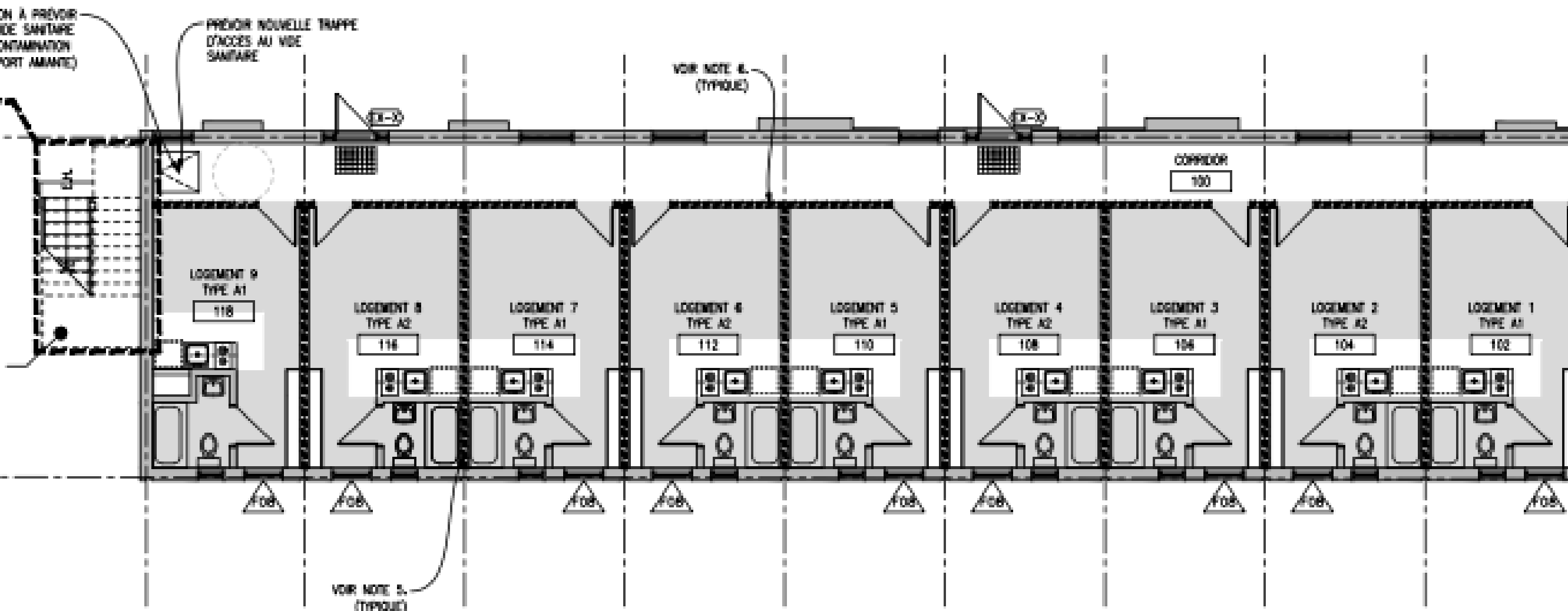
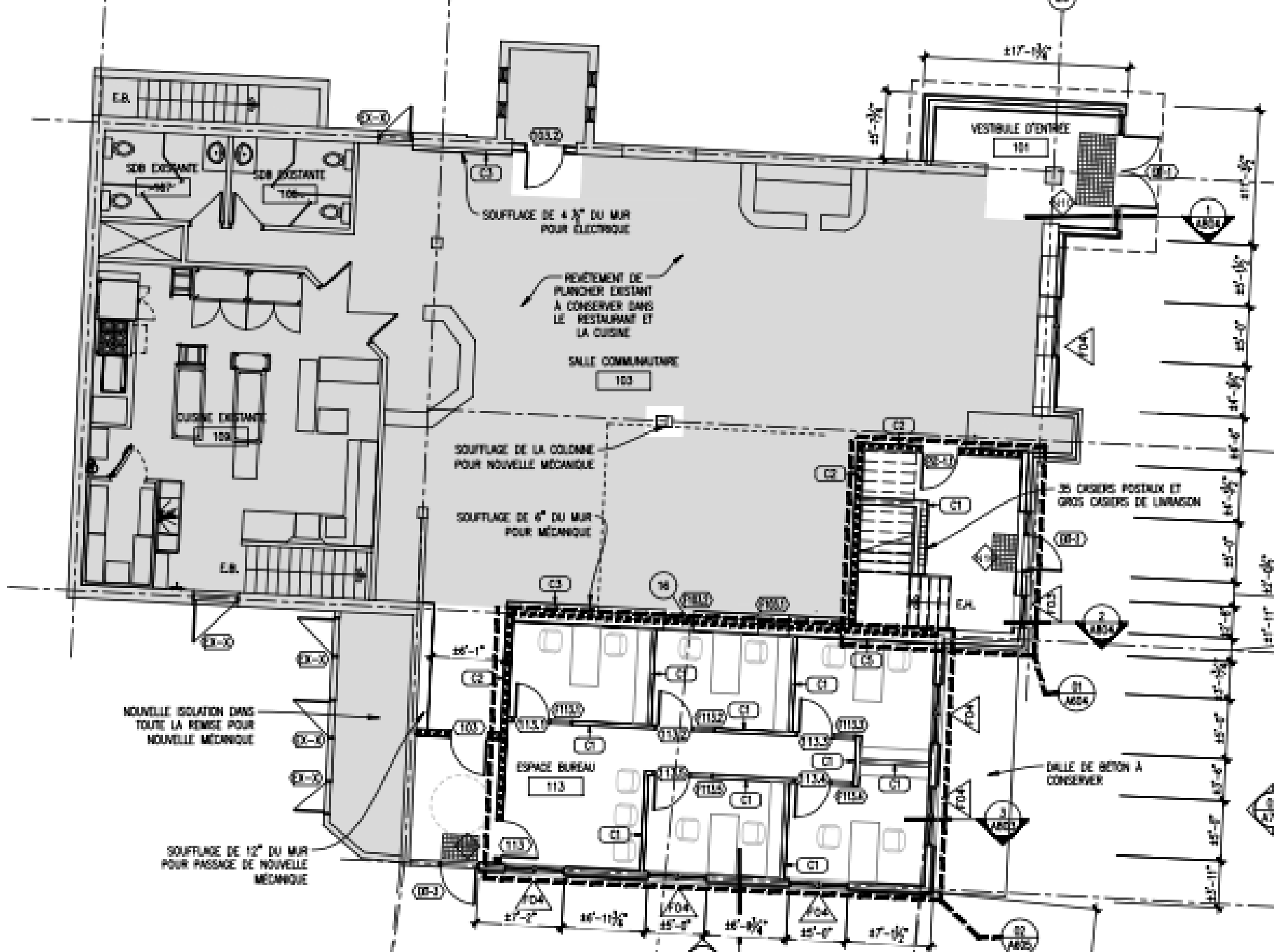


- 2- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS ENTRE LOGEMENTS/LOGEMENTS SONT DE TYPE C0D-
- 3- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS ENTRE LES CORRIDORS/LOGEMENTS SONT DE TYPE C0D-
- 4- SAUF INDICATION CONTRAIRE TOUTS LES SOUFFLAGES INTERIEURS DE TYPE C0D-
- 5- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS EXISTANTES ENTRE LES LOGEMENTS DOIVENT AVOIR UN DEGRE DE RESISTANCE AU FEUX DE 1H. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR DE VERIFIER QUE LES DITES CLOISONS SONT CONFORME.
- 6- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS EXISTANTES ENTRE CORRIDORS/LOGEMENTS DOIVENT AVOIR UN DEGRE DE RESISTANCE AU FEUX DE 45MIN. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR DE VERIFIER QUE LES DITES CLOISONS SONT CONFORME.
- 7- VOIR LES PAGES DE LA SERIE 600 POUR LES AGRANDIS DE LOGEMENTS.
- 8- VOIR PAGE A007 POUR LES FINIS DE PLANCHER, MUR ET PLAFOND

- C2 CLOISON CORRIDOR R.F. 1H
-GYPSE
-MONTANT 2x4" @ 16c/c
-ISOLANT ACOUSTIQUE 4" PLEIN CAVITE
-2x GYPSE
- C3 SOUFFLAGE TYPE
-GYPSE
-MONTANT 2x4" @ 16c/c
- C4 CLOISON SEPARATRICE R.F. 1H
-GYPSE
-MONTANT 2x4" @ 16c/c
-ESPACEMENT
-MONTANT 2x4" @ 16c/c EN QUINCONCE
-ISOLANT ACOUSTIQUE 4" PLEIN CAVITE
-GYPSE
- C5 SOUFFLAGE TYPE
-GYPSE
-EXISTANT



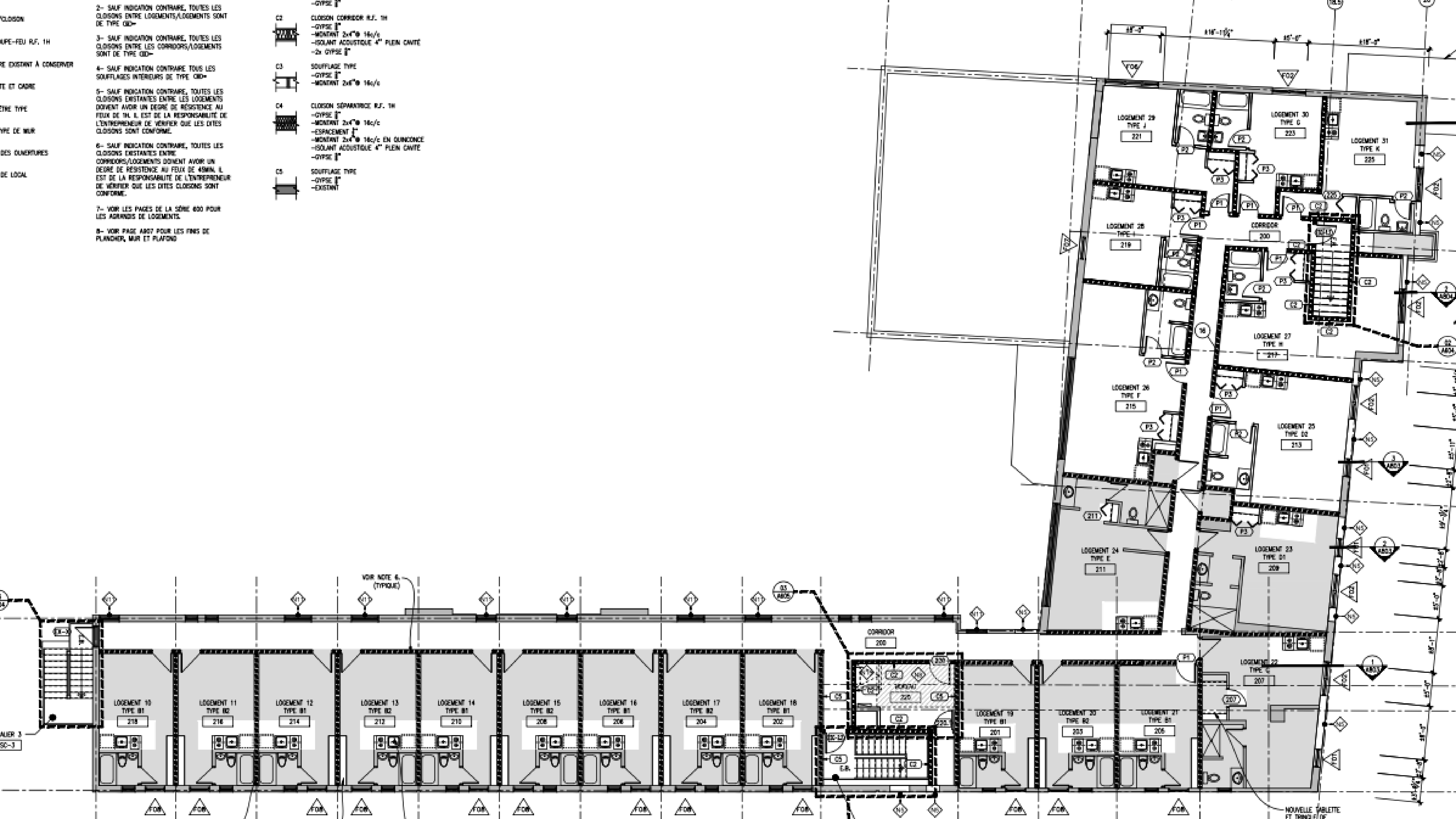
PLAN PARTIEL DE FONDATION



CLOISON
 SAPE-FEU R.F. 1H
 RE EXISTANT À CONSERVER
 TE ET CADRE
 TIRE TYPE
 TYPE DE MUR
 DES DANCRURES
 DE LOCAL

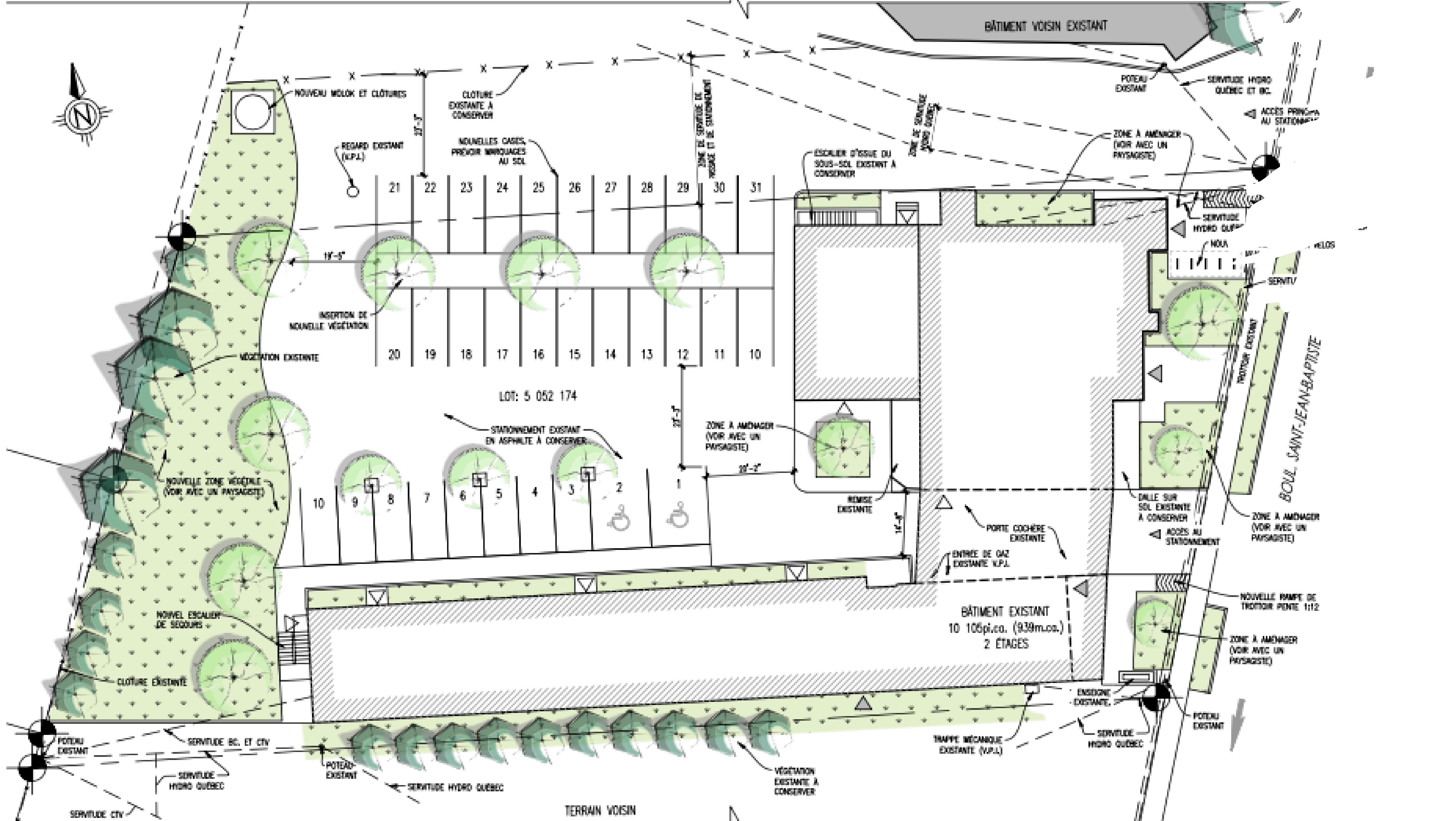
2- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS EXISTANTES ENTRE LES LOGEMENTS/LOGEMENTS SONT DE TYPE CD-
 3- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS ENTRE LES CORRIDORS/LOGEMENTS SONT DE TYPE CD-
 4- SAUF INDICATION CONTRAIRE TOUTS LES SOUFFLAGES INTERIEURS DE TYPE CD-
 5- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS EXISTANTES ENTRE LES LOGEMENTS DOIVENT AVOIR UN DEGRE DE RESISTANCE AU FEUX DE 1H. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR DE VERIFIER QUE LES DITES CLOISONS SONT CONFORME.
 6- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS EXISTANTES ENTRE CORRIDORS/LOGEMENTS DOIVENT AVOIR UN DEGRE DE RESISTANCE AU FEUX DE 45MIN. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR DE VERIFIER QUE LES DITES CLOISONS SONT CONFORME.
 7- VOIR LES PAGES DE LA SERIE 600 POUR LES ABRIS DE LOGEMENTS.
 8- VOIR PAGE A807 POUR LES FINIS DE PLANCHER, MUR ET PLAFOND

- C2 CLOISON CORRIDOR R.F. 1H
 -GYPSE 1"
 -MONTANT 2x4" @ 16c/c
 -ISOLANT ACOUSTIQUE 4" PLEIN CAVITE
 -2x GYPSE 1"
- C3 SOUFFLAGE TYPE
 -GYPSE 1"
 -MONTANT 2x4" @ 16c/c
- C4 CLOISON SEPARATRICE R.F. 1H
 -GYPSE 1"
 -MONTANT 2x4" @ 16c/c
 -ESPACEMENT 1"
 -MONTANT 2x4" @ 16c/c EN QUINCONCE
 -ISOLANT ACOUSTIQUE 4" PLEIN CAVITE
 -GYPSE 1"
- C5 SOUFFLAGE TYPE
 -GYPSE 1"
 -EXISTANT



VOIR NOTE 6 (TYPIQUE)

NOUVELLE TABLETTE ET TRINGLE DE



Un projet financé
grâce à l'initiative
canadienne rapide
de logement et la
Société d'habitation
du Québec

- Exigence du financement :
- Offrir du logement aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance
- Offrir du logement à long terme (Pas refuge d'urgence)
- Que les personnes sélectionnées ne paient pas plus que 30% de leurs revenus en loyer
- Démontrer la capacité à livrer le projet rapidement

Origines du projet

- La FROHME cherchait un terrain pour relocaliser ses bureaux
- Nous souhaitions trouver un endroit pour construire nos bureaux et ajouter des petits logements aux étages
- La mise en vente du Motel le Rustik et l'annonce de ICRL était une belle opportunité
- Finalement nos bureaux ne seront pas sur place

Partenaires du projet

- . Les services sociaux de Kahnawake
- . Le centre de santé et des services sociaux de la Montérégie Ouest (CISSMO)
- . L'Élan des jeunes
- . L'Office municipal d'habitation de Châteauguay
- . Sourire sans fin de Saint-Rémi

Comment définir le projet

Ce qu'est le projet du KWÉ 55

- Du logement transitoire sans limite de transition
- La fonction première est de fournir du logement
- Le logement c'est la finalité du projet
- Ce n'est pas un projet de réinsertion sociale
- La seule condition est de respecter les règlements et respecter les autres occupants et le personnel

Comment définir le projet

- Entente d'hébergement et non un bail de la régie du logement

Comment définir le projet

- Des studios pour personnes autonome seul ou avec de l'aide de leur famille, organismes communautaires, services sociaux.
- Pas un refuge d'urgence
- Présence sur place d'un intervenant du CISSSMO 18 heures semaines et d'un intervenant et gestionnaire de la FROHME du lundi au vendredi jusqu'en mars 2024
- Pas de présence la fin de semaine, pas de surveillance de nuit

Comment définir le projet

- Un minimum de 5 studios réservés aux membres de la Communauté Mohawks de Kahnawake

Services inclus

- Électricités
- Climatisation
- 1 Échangeur d'air par logement
- Vaisselle
- Micro-onde
- Réfrigérateurs
- Minis-électros
- Lit
- Accès à une salle communautaire
- Accès à la cours (aménagement d'ici la fin de 2023)
- Téléviseur

Services non inclus

- Stationnement
- Buanderie

Service en développement d'ici 2024 \$?

- Câble
- Téléphonie
- Internet

Règlements immeuble grandes lignes

- Pas de garde d'enfants
- Immeuble sans fumée
(fumoir extérieur en hiver
et en été)
- Protocole punaise à
l'arrivée
- Pas d'animaux
- Pas de meubles
- Pas de colocation
- Responsable des
visiteurs
- Pas de personne à
coucher plus de 3 nuits
par mois

Critère d'admissibilités à la liste des demandeurs

- Être une personne ou couple itinérant(e) ou à risque d'itinérance
- Avoir habité 12 mois sur les 24 derniers mois sur le territoire de la CMM et Kahnawake*
- Avoir fait ses impôts 2021 ou 2022*
- Être en accord avec les règlements de l'immeuble (immeuble sans fumée)
- Être référencé par un des partenaires de la FROHME

Critère de priorité de la liste de demandeurs

- Risque d'itinérance 6 points
- Revenus ↓ 3 points
- Ancienneté de la demande 6 points par 3 mois
- Environnement préjudiciable 4 points
- Autonomie + 6 points
- Capacité à cohabiter avec les autres occupants 6 points
- Territoire de prévenance 3 points

Processus de sélection des 18 premiers occupants 1 juillet 2023

- Référencement des partenaires jusqu'au 5 mai 2023
- Entrevue du comité de sélection en avril et mai avec les personnes référencées
- 1 juin annonce aux 18 premiers occupants qu'ils auront un studio pour le 1 juillet

Processus de sélection des 13 seconds occupants

- Référencement des partenaires en continue
- Entrevue du comité de sélection en avril et mai avec les personnes référencées
- Annonce le plus tôt possible en fonction de la date de livraison des 13 derniers logements durant l'été 2023

Processus prévu de sélection une fois en opération

- Référencement des partenaires en continue
- Rencontre d'entrevue avec les intervenants de la FROHME à l'immeuble dans les 30 jours
- Réponse sur admissibilité et pondération du comité de sélection dans les 60 jours à la suite de la réception de tous les documents demandés.
- Attribution d'un studio libre à la personne avec le plus de pointages.

- Priorité aux personnes victimes de violences conjugales et personnes issus de la Nation Mohawks de Kahnawake si moins de 5 studios occupés.



Où trouver les informations

<https://frohme.org>

Faire parvenir les référencements par la poste

C.P. 28

Mercier (Québec) J6R 2K6

Par courriel

infokwe55@frohme.org

Échanges
et questions

FRO HOME

**FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION
DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE**